

Projet

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Référentiel de compétences des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés

I. Introduction

Enseigner est un métier qui s'apprend et, quelles que soient les compétences disciplinaires, on ne peut s'autoproclamer enseignant. Une formation méthodologique et pédagogique profonde est indispensable. C'est ce à quoi aspire le ministère de tutelle avec la parution de l'arrêté N° 932 du 28 juillet 2016. Dans ce référentiel, sera repris le contenu de cet arrêté afin de mettre en œuvre ses directives et ses préconisations dans le but manifeste de doter l'établissement d'enseignement supérieur de toute la panoplie de compétences diversifiée à capitaliser par l'enseignant pendant son encadrement de formation pédagogique.

II. Objectifs

II.1 Objectif général

Ce référentiel clarifie les visées et les finalités de la formation en termes de compétences professionnelles attendues d'un enseignant chercheur nouvellement recruté dans l'objectif de rendre son activité d'enseignement la plus efficace possible dans un contexte approprié. Il donne le cadre de référence à la qualité de l'accompagnement pédagogique des enseignants.

II.2 Objectifs spécifiques

Ce référentiel vise :

- Une action d'accompagnement pédagogique professionnellement réussie, efficace et efficiente ;
- L'intégration des différents savoirs à acquérir par l'enseignant pour réaliser ses tâches d'enseignement ;
- Une meilleure gestion des parcours de formation des enseignants ;
- L'acquisition et le renforcement de la culture de qualité dans le processus de formation des enseignants ;
- La mise en œuvre des moyens à développer par les établissements en utilisant les ressources disponibles aux niveaux micro, méso et macro.

III. Compétences clés visées

Outre son corps, l'arrêté N° 932 du 28 juillet 2016 est composé de deux parties capitales :

- Une première partie réservée au référentiel de compétences portant sur 12 références (C1 à C12). A chacune est associé le type d'intervention (LMD, Didactique,...).
- Une proposition de programme basée sur l'acquisition des compétences citées plus haut.

La compétence est un ensemble de connaissances (savoir), d'habiletés (savoir-faire) et de changements durables en soi même (savoir être) nécessaires à l'exercice des tâches d'un enseignant chercheur. Etre enseignant chercheur c'est :

- Elaborer et transmettre des connaissances. L'enseignant-chercheur a pour seul objectif, celui de la maîtrise, de l'élaboration de la connaissance et lui donner une existence par la transmission de celle-ci à ses étudiants de manière sereine, de façon à ce qu'elle soit exploitable dans des cas réels.
- Etre une interface **inter-générationnelle** entre ceux qui instruisent, ceux qui apprennent, c'est-à-dire les étudiants, et ceux qui sont déjà dans l'activité de la recherche.
- Connaître de manière approfondie sa discipline et sa didactique.
- S'associer à une équipe de recherche et en fonction de ses capacités, proposer et prendre en charge un programme de recherche et le faire valider avec les membres de l'équipe dont il fait partie.
- Contribuer à la consolidation des réformes engagées par le secteur.

Chaque compétence du référentiel ci-dessous est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes.

C1. L'enseignant chercheur maîtrise les outils didactiques classiques et novateurs (TIC) :

- Comprendre et maîtriser les mécanismes didactiques d'enseignement et d'apprentissage de sa discipline et la façon dont se fait son apprentissage par des théories et des pratiques appropriées en prenant en compte l'apport de la recherche ;
- Intégrer les outils novateurs nécessaires à l'exercice de son métier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs des étudiants ;
- Utiliser les TIC pour : 1)- L'échange de connaissances, 2)- L'autoformation et 3)- Comme moyen de développer les motivations et le dynamisme d'enseignement chez les étudiants ; 4) comme instrument de réflexivité et de développement professionnel pour l'enseignant ;
- Identifier et répondre aux besoins de l'étudiant.

Cette compétence permet à l'enseignant-chercheur de développer ses aptitudes dans le domaine de la didactique et de l'apprentissage de sa discipline et de mettre en pratique son savoir.

C2. L'enseignant chercheur assure un climat cognitif dans le processus d'enseignement :

- Comprendre la finalité de la formation universitaire ;
- Maîtriser la différence entre formation universitaire classique et formation en LMD ;
- Saisir l'importance de la didactique dans la transmission des connaissances et l'enseignement-recherche ;

- Transmettre aux étudiants que le savoir est en perpétuelle évolution. Le seul moyen de l'apprendre est d'apprendre à apprendre ;
- Connaître ses étudiants et leurs capacités ;
- Manifester aux étudiants son appui et leur fournir de l'aide pour répondre aux exigences du cours (préciser les objectifs du cours ou d'une tâche, offrir des périodes de consultation,...);
- Être intègre, c'est-à-dire faire preuve de responsabilité, d'honnêteté, de confiance et de respect;
- Être enthousiaste et susciter l'engouement de ses enseignements auprès de ses étudiants;
- Connaître les concepts de base de la psychopédagogie et adapter son enseignement à la diversité des étudiants;
- Connaître la réglementation du métier de l'enseignant-chercheur;
- S'initier au montage méthodologique dans la confection du cours d'enseignement à travers les comités pédagogiques et les équipes de formation;
- Saisir les enjeux de la veille pédagogique en formation LMD ;
- Comprendre l'importance du télé-enseignement et utiliser les TIC dans les actions d'enseignement-recherche et dans l'évaluation ;
- Saisir l'importance des référentiels métiers, référentiels de compétences et programmes de formation.

Cette compétence se rapporte aux compétences instrumentales qu'il faut assurer par le développement des capacités cognitives afin de rendre l'enseignement significatif et pertinent chez les étudiants.

C3. Prendre conscience du dialogue pédagogique :

- Prendre conscience du rapport des actions mentales de l'étudiant avec une tâche pédagogique (attention, prise de notes, compréhension, analyse, synthèse, mémorisation, réflexion) ;
- Créer une interaction et une coopération pédagogiques enseignant-étudiant ;
- Créer et développer une interaction apprenant-apprenant dans un cadre collaboratif organisé ;
- Connaître les difficultés des étudiants pendant l'acte pédagogique et œuvrer à les surmonter par la pratique du dialogue pédagogique;
- Planifier et mettre en œuvre des activités d'enseignement (contenus et méthodes) efficaces et efficientes;
- Être attentif à ses étudiants et soucieux de leurs besoins (évaluation formative de mi-session, discussion hors-groupe,...);
- Faire preuve de patience et s'adapter aux différents niveaux des étudiants ;
- Découvrir et cadrer tout agissement à risque, tout en intervenant avec respect et en développant une culture de la non violence.

Cette compétence permet à l'étudiant de développer sa motivation d'apprentissage, d'ajuster ses actions mentales et de se reconnaître comme un être pensant, et surtout de réduire la distance entre l'enseignant et l'étudiant et entre étudiants eux-mêmes. Elle permet également à l'enseignant d'aider l'étudiant à devenir pédagogue à l'égard de lui-même et donner du sens à ses études, d'améliorer les niveaux d'études et de lutter contre les échecs et le décrochage.

C4. Mener une dynamique de développement des compétences de l'étudiant (motivation à l'autodidactie)

- S'initier à la compréhension des enjeux du LMD en formation académique et formation professionnalisante ;
- Planifier et mettre en œuvre un enseignement centré sur l'étudiant par le développement de ses potentiels de compétences générique et spécifique ;

- Comprendre la nécessité pédagogique en didactique du tutorat ;
- Monter des plans et des programmes méthodologiques de l'action tutorée ;
- Aller vers l'approche par compétences perçue comme la construction de cursus centrés non pas sur les résultats, mais sur la progression dans l'apprentissage ;
- Passer de l'enseignement à l'apprentissage et, par voie de conséquence, laisser à l'étudiant plus d'autonomie dans sa formation, participer à la construction de son parcours individuel d'apprentissage et l'initier au travail collectif et individuel ;
- Faire de l'étudiant un élément actif en mesure d'agir, de tâtonner, d'émettre des hypothèses, de les vérifier, de réussir dans sa tâche pédagogique et de progresser.

Cette compétence permet à l'étudiant une intégration des habiletés, des connaissances et des capacités nécessaires à l'accomplissement d'une tâche d'apprentissage. C'est un savoir-faire combiné à une variété de ressources que l'enseignant planifie et met en œuvre pour le développement des compétences chez l'étudiant par un enseignement interactif, l'approche par résolution de problèmes, l'analyse de cas, la pédagogie par projet, le travail collaboratif. Ces pratiques, dites « actives », amènent l'étudiant à chercher lui-même, sélectionner les ressources, interagir et comprendre des situations problèmes proches de son quotidien et sa vie professionnelle.

C6. Apprendre le travail collaboratif dans les comités pédagogiques et les équipes de formation

- Saisir l'importance de la communication didactique et des techniques pédagogiques ;
- Apprendre à travailler en équipe pluri et/ou interdisciplinaire pour partager son projet/programme pédagogique. Le comité pédagogique et l'équipe de formation sont des lieux de rencontre, de réflexion et de débats ;
- Comprendre l'utilité des cahiers des charges et des feuilles de route pédagogiques ;
- Monter des guides pédagogiques en conformité avec les objectifs des matières enseignées ;
- Mettre en place des moyens pédagogiques, techniques et humains en lien avec le cahier des charges pédagogique ;
- Apprendre à participer activement aux réunions organisées par le département, de la section, du groupe, sur la matière.

Cette compétence permet d'apprendre à collaborer au sein d'une équipe et s'inscrire dans un cadre de la complémentarité et de la continuité des processus d'enseignement.

C7. Initiation à la pratique du tutorat et de l'accompagnement des étudiants (en stage)

- Former l'enseignant aux principes, méthodes et pratiques du tutorat. Le tutorat correspond à :
 - o Aide au travail personnel de l'étudiant (apprentissage de méthodes de travail, prise de notes, entraînement à l'oral,...) ;
 - o Aide au travail documentaire (maîtrise des outils bibliographiques, usage de la bibliothèque,...) ;
 - o Accompagnement des étudiants en difficulté (surtout les nouveaux et les handicapés), ce qui nécessite le déploiement de tuteurs pour les repérer, discuter avec eux et les aider à s'organiser et organiser leur travail ;
 - o Rapprochement de l'étudiant de son administration ;
 - o Favoriser l'insertion de l'étudiant dans la vie associative (clubs scientifiques, culturels,...) ;

- Aide à la réalisation de projets (interne ou externe) dans de petits groupes ;
- Appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation ;
- Apprendre à accompagner ou guider les étudiants en stage pratique. Cela prend diverses formes :
 - L'aide à la recherche d'un stage pratique ;
 - L'accompagnement des étudiants en milieu professionnel ce qui leur permet de prendre conscience des réalités de l'entreprise et de développer leurs capacités relationnelle et professionnelle ;
 - L'accompagnement par des méthodes pédagogiques adaptées par la structuration d'une réflexion autour des métiers auxquels l'étudiant prétend.

Cette compétence permet à l'étudiant de bénéficier tout au long de son parcours d'un dispositif d'accompagnement et de soutien visant à faciliter son orientation, d'assurer la cohérence pédagogique de son parcours et de favoriser son projet de formation. L'utilisation intensive des réseaux sociaux pour accroître les possibilités de dialogue avec l'étudiant est à encourager.

C8. Maîtrise de l'expression orale et écrite en situation d'enseignement et de recherche

- Savoir l'importance de l'expression orale et écrite ;
- Maîtriser un langage oral et écrit clair et pertinent ;
- Acquérir les capacités de parler et d'écrire d'une manière cohérente et raisonnée, de parler et d'écrire d'une façon appropriée et d'avoir des connaissances lexicales et des expressions conventionnelles associées aux diverses situations d'enseignement et de recherche.

Cette compétence permet de mettre en œuvre et d'animer des situations d'enseignement par des styles oraux et écrits qui permettent de communiquer efficacement dans la langue d'enseignement et de la recherche.

C9. Développer les initiatives et l'innovation sur le plan du savoir et du savoir-faire

- Maîtriser le contenu et les objectifs de sa discipline et développer les approches didactiques modernes et appropriées à l'amélioration de l'enseignement par la concrétisation à terme de plusieurs actions :
 - Mise en place de plateformes pédagogiques et de formation à distance ;
Mise en place de réseaux thématiques et d'excellence pour contribuer à la compétitivité et à l'innovation ;
 - Mise en place d'outils de veille pour concrétiser dans les faits le rôle de l'université dans la société.
 - Concilier la théorie et la pratique avec un accent particulier par l'organisation de séminaires, de simulation de cas, d'enquêtes sur le terrain,...
- Comprendre l'importance de la bibliothéconomie ;
- Maîtriser les techniques de la recherche bibliographique ;
- Contribuer à l'évolution de son savoir par ses propres recherches ;
- Capitaliser et valoriser le savoir produit.

Cette compétence permet à l'enseignant-chercheur de confirmer sa place dans l'université en tant qu'innovateur et utilisateur des connaissances et l'amener à revisiter en permanence et en profondeur

sa feuille de route pour fournir le retour d'investissement attendu de lui, qui se traduit essentiellement par la satisfaction des besoins de ses étudiants.

C10. Identifier les potentialités de l'action pédagogique

- Comprendre le lien entre perception et acquisition des connaissances ;
- Adapter l'enseignement aux possibilités cognitives de l'étudiant dans le LMD. Identifier les dispositifs de formation fondés sur une approche d'apprentissage centrée sur l'étudiant c'est-à-dire passer de l'enseignement des savoirs à l'apprentissage en exploitant toutes les opportunités dans l'accès à l'information ;
- Comprendre l'importance de l'assurance qualité ;
- S'intéresser à la qualité de l'apprentissage pour la réussite des étudiants, aux innovations et aux usages des technologies ;
- Comprendre la cohésion des objectifs de formation ;
- Planifier et mettre en œuvre des situations d'enseignement favorisant la facilitation de l'insertion professionnelle de l'étudiant ;
- Contribuer à animer l'interface Université-Entreprise et contribuer à mettre en œuvre le volet économique de l'une des missions de l'université, à savoir le service à la communauté en travaillant sur :
 - o le montage de collaborations entre les entreprises et l'université ;
 - o la valorisation des résultats de la recherche ;
 - o la gestion de la propriété intellectuelle ;
 - o l'utilisation des TIC.

Cette compétence permet à la formation universitaire de répondre et de s'adapter avec efficacité et efficience aux besoins que l'étudiant peut connaître dans le processus naturel de son évolution. Elle permet à l'université de former des cadres employables, capables d'évoluer dans des contextes socioéconomiques externe ou interne.

C11. Evaluer collectivement et individuellement la progression dans l'acquisition du savoir, savoir-faire et savoir être

- Comprendre la spécificité de l'universitaire et de l'évaluation universitaire ;
- Adapter l'enseignement aux possibilités cognitives de l'étudiant ;
- Maîtriser les instruments d'évaluation pour mesurer les performances de la formation par l'utilisation d'indicateurs d'appréciation de la progression des étudiants (taux de transition, taux de promotion, taux de redoublement, taux de survie,...). L'objectif est de se conférer à un standard qualité des activités en matière d'enseignement ;
- Maîtriser les modalités de contrôle des connaissances en fonction des critères fixés dans le cahier des charges de la formation (Interrogations écrites (IE), test sur le TP, compte rendu, exposé, épreuve finale (EF), épreuve de rattrapage (ER), calcul des moyennes, règles de progression,...) ;
- Inculquer chez l'étudiant le principe d'évaluation formative et d'autoévaluation ;
- Repérer les difficultés des étudiants dans une perspective de favoriser leur réussite et, par voie de conséquence, diminuer leur taux d'échec.

Cette compétence permet de recueillir les informations sur l'évolution de la performance du processus d'enseignement des étudiants et de porter un regard critique conduisant à développer une pensée

réflexive sur les attitudes à entreprendre pour améliorer la qualité de l'enseignement et atteindre l'objectif fixé.

C12. Utilisation de la grille d'évaluation en rapport aux objectifs du plan de formation de l'établissement

- Définir une grille d'évaluation avec descripteurs en adéquation avec le niveau de compétence visé dans le cadre de la formation ;
- Comprendre les lignes directrices qui régissent la grille ;
- Garantir l'efficacité et l'efficience de la formation, connaître la cartographie de compétences acquises et mesurer les niveaux d'impact de la formation pédagogique sur le développement professionnel de l'enseignant et/ou l'étudiant en relation avec les objectifs de l'établissement.